

Les experts-comptables s'engagent dans la lutte contre la cybercriminalité

Face à la recrudescence des cyberattaques, l'Ordre des experts-comptables s'engage dans la lutte contre la cybercriminalité et l'accompagnement des TPE et PME.

Une nouvelle typologie d'infractions, désignée par le mot-valise « cybercriminalité », fait la une des journaux ces dernières années : Twitter, Spotify, Ebay, Amazon, Paypal, Airbnb... Le développement exponentiel de ces fraudes a été rendu possible par l'incontournable digitalisation de notre économie, qui offre une toute nouvelle panoplie d'outils aux escrocs.

La révolution numérique (Cloud, mobilité, réseaux sociaux, big data...) bouleverse notre quotidien et notre façon de travailler. Mais en emportant avec lui ses outils de travail et les données de l'entreprise, le salarié redéfinit les contours d'un système d'information qui devient d'autant plus difficile à délimiter et donc à sécuriser.

Les grandes entreprises ne sont plus les cibles privilégiées des cyberattaques. La fragilité des TPE et PME, bien moins équipées et protégées que les grandes structures, attire de plus en plus les cybercriminels. Il est légitime de s'interroger sur leur capacité à se protéger alors que les grandes entreprises, disposant d'un contrôle interne renforcé, sont piratées. La question n'est donc plus de savoir s'il y a un risque d'attaque, mais plutôt quelle en sera l'ampleur et la fréquence.

« Quand c'est gratuit, c'est toi le produit ! »

Ce slogan, invite les entreprises à avoir un comportement avisé et responsable.

Elles doivent anticiper les risques et sensibiliser les collaborateurs, noyau dur de ce nouvel écosystème, afin de prévenir, détecter et éviter ces menaces.

L'humain au cœur du système de prévention.

L'Ordre des experts-comptables a rédigé « 10 commandements pour se prémunir de la cybercriminalité » et fait ainsi prendre conscience des efforts à fournir en termes de protection de l'information.

Le degré de sensibilisation de l'humain est placé au cœur du système de prévention, la négligence humaine demeurant la principale source de risques.



Commandement #1 :
La confidentialité du
garantiras



Commandement #2 :
Un contrat de cyber-assurance
tu souscriras



Commandement #3 :
Une perte ou un vol tu
anticiperas



Commandement #4 :
De boucliers tu te
muniras



Commandement #5 :
Aux cyberattaques tu
réagiras



Commandement #6 :
Le RGPD tu respecteras



Commandement #7 :
Des clés USB (et tous
supports physiques externes)
tu te méfieras



Commandement #8 :
De bonnes pratiques
managériales tu adopteras



Commandement #9 :
Les usages tu
réglementeras



Commandement #10 :
Les collaborateurs tu
sensibiliseras

L'expert-comptable vous accompagne et vous conseille face aux problématiques de cybercriminalité.

En tant que maillon essentiel du dispositif de sécurité financière, l'expert-comptable, par sa bonne connaissance des procédures et des systèmes, met en évidence les enjeux et les zones de risques.

Il joue un rôle de prévention fondamental dans la lutte contre la cybercriminalité.